

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER



**REGLEMENT DES ETUDES DE LA MENTION
DU MASTER
DROIT SOCIAL**

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
Vu le règlement général du diplôme national de master adopté par la CFVU du 15 octobre 2024 ;

Lorsque les principes dérogatoires des parcours de la mention ne sont pas spécifiés, le règlement des études général s'applique. Les principes dérogatoires énoncés ci-après prévalent.

REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE MASTER

Mention : Droit social

Tableau structuration de la mention

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Parcours diplômant	Parcours à adossement multiple	Parcours dispensé en langue étrangère	Parcours à distance	Parcours délocalisé (hors campus)	Parcours en partenariat	Nom et localisation du partenaire	Parcours en apprentissage ou contrat de professionnalisation	Accès Mon Master au parcours M1	Intitulé(s) parcours M1 amont ou prérequis
Droit social	M1E40A	M1	X								x	
Droit social – formation continue	M1T401	M1	X							x		
Droit social	MRE509	M2	X									Droit social
Droit de la protection sociale d'entreprise	MPE50S	M2	X							x		Droit social
Droit de la protection sociale d'entreprise - FC	MPT50N	M2	X									Droit social
Juriste de droit social	MPE50F	M2	X							x		Droit social
Juriste de droit social - FC	MPE50H	M2	X									Droit social

Clauses particulières pour chaque parcours : liste des clauses possibles (compléter le cas échéant les 2 tableaux ci-dessous)

Lorsque ces clauses ne sont spécifiées pour un parcours, le règlement général s'applique

1. Modalités d'accès

L'inscription administrative engage l'étudiant à suivre l'intégralité du cycle de formation en M1 et M2 proposé soit au sein du département d'enseignement de l'École de droit de la Sorbonne (département des masters de droit public, département des masters de droit privé, département des masters de droit international, européen et comparé), soit au sein de l'Institut d'études à distance (IED) de l'École de droit de la Sorbonne, auquel il s'est inscrit, sans qu'il puisse prétendre passer de l'un à l'autre au cours du cycle de Master. Si toutefois un étudiant souhaitait intégrer un autre type de formation, il devra constituer un dossier sur ECandidat.

8. Rubrique libre

IV. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

7. Les épreuves de soutenance d'un mémoire de recherche ou d'évaluation d'un stage inclus dans la formation peuvent avoir lieu exceptionnellement en septembre. Le jury tient le cas échéant une nouvelle délibération pour tenir compte du résultat de ces épreuves.

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Tableau, clauses spécifiques 1

Parcours			Langue		Examens		Stage	Notation	
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Langue principale d'enseignement	Organisation des examens	Organisation des sessions d'examen	Nature des stages	Durée minimale du stage	Présence matières non notées (VAL)	Présence U.E. non notées (VAL)
Droit social	M1E40A	M1		Durant les périodes d'examen	Session 1-session 2	facultatif			
Droit social – formation continue	M1T401	M1		Durant les périodes d'examen	Session 1-session 2	facultatif			
Droit social	MRE509	M2		Durant les périodes d'examen En cours de semestre	Session unique	x	1 mois	x	
Droit de la protection sociale d'entreprise	MPE50S	M2		En cours de semestre	Session unique			x	
Droit de la protection sociale d'entreprise - FC	MPT50N	M2		En cours de semestre	Session unique			x	
Juriste de droit social	MPE50F	M2		Durant les périodes d'examen En cours de semestre	Session unique				
Juriste de droit social - FC	MPE50H	M2		Durant les périodes d'examen En cours de semestre	Session unique				